

Nouveautés au Centre d'action bénévole de Valleyfield

Reprise graduelle des activités en période de dé confinement.



NB: Aussi longtemps que le confinement intérieur perdure, il n'y aura aucune activité de groupe au Centre d'action bénévole de Valleyfield.

Horaire des intervenantes

Johanne Glaude Du lundi au vendredi De 08h30 à 16h30	Diane Doucet Du lundi au jeudi de 08h30 à midi
--	--

Les services offerts

- Centre de documentation
- Appels, courriels et écoute personnalisée
- Accompagnement dans les démarches
- Rencontre individuelle si votre situation le nécessite
- Info-référence
- Infolettre mensuelle
- Inscription de nouveaux proches aidants
- Démarches auprès des proches aidants sur la formation et les consignes d'accès dans les établissements de santé

Vous connaissez des proches aidants qui ne sont pas inscrits à nos services?

Vous pouvez nous les référer



Notre mission, pour les proches aidants d'âinés, est de contribuer à améliorer la qualité de vie des proches aidants d'âinés et de faciliter leur quotidien en veillant notamment à ce qu'ils tirent pleinement profit des ressources mises à leur disposition par le Centre d'action bénévole de Valleyfield.

Suggestion de lecture de notre centre de documentation

- Le pouvoir de la résilience (Brooks)
 - mieux traverser les épreuves de la vie
- Vivre avec soi (Jacques Salomé)
 - Chaque jour...la vie
- Vivre avec les miens (Jacques Salomé)
 - Chaque jour...la vie
- Gérer votre stress (James Manktelow)
 - Reprenez le contrôle de votre vie
- Les clés pour lâcher prise (Guy Finley)
 - Libérez-vous des liens qui vous retiennent

Liens utiles

COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux

Consignes pour l'assouplissement des mesures concernant la présence des personnes proches aidantes significatives dans les CHSLD, les RI/RTF et les RPA

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/proches-aidants/>

COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux

Guide auto-soins

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-

COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux

Voici tous les détails du dé confinement progressif annoncé par Québec

<https://www.journaldequebec.com/2020/05/20/voici-les-soins-de-sante-et-corporels-qui-ouvriront-1>

Assouplissement des mesures concernant la présence des proches aidants dans les CHSLD, les RI-RTF, les RPA

version 12 mai 2020

<p>Bonne raison</p> <p>L'établissement a obtenu une dérogation de la part du MSSS pour 1 à 2 semaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par manque de personnel alors qu'il y a des malades de la COVID19 • Pour désinfecter le bâtiment où les personnes pourront se voir • Toute raison jugée pertinente par le MSSS. 	<p>Mauvaise raison</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement n'a pas reçu les directives (tous les hébergements, privés ou publics les ont reçus par plusieurs canaux différents) • N'a pas de cas de COVID19 et a peur d'en avoir. • Le proche aidant doit présenter un test négatif (l'obligation du test a été retiré) • Certaines familles refusent que d'autres puissent entrer par peur de la contamination • Dans une RPA, les âinés sont considérés comme autonome donc n'ont pas besoin de proches aidants • Il n'y a pas de pénurie de personnel dans l'établissement, donc pas besoin de proche aidant. • N'est pas un CHSLD: la mesure du 6 mai concerne les CHSLD, privés ou publics, les RI-RTF et RPA. Pour les OBNI, dédiées aux âinés, le ministre n'a pas de levier pour les obliger à accepter les proches aidants.
---	---

Pourquoi un établissement peut refuser l'accès à un proche aidant en particulier

<ul style="list-style-type: none"> • La personne venait moins de 3-4 fois par semaine avant la pandémie • Il y a déjà un proche aidant qui a été désigné • Le proche aidant doit venir lors de son heure/jour de visite prévue avec l'établissement • Le proche aidant n'a pas encore pu suivre la formation concernant les mesures de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Le proche aidant ne faisait pas de bain ou un type spécifique d'actes avant la pandémie (depuis le 11mai, le soutien affectif et psychologique est considéré comme essentiel, en autant que le proche aidant venait régulièrement) • Le proche aidant n'est pas de la famille • La personne est assez autonome et n'a pas besoin d'un proche aidant
---	---

Légende des acronymes du réseau public de la santé et des services sociaux:







CHSLD:	Centre hospitalier de soins à longue durée
RI:	Ressource intermédiaire
RTF:	Ressource de type familial
RPA:	résidence pour personnes âinées


En tant qu'intervenantes auprès des proches aidants, nous pouvons vous accompagner dans ces démarches :

- ◆ Signalement d'un établissement de santé ne permettant pas l'accès aux proches aidants
- ◆ Si la qualité des soins reçus à votre aidé vous inquiète

N'hésitez pas à nous contacter : 450 373-2111

Les aides techniques qui peuvent me faciliter la tâche

 <p>Se nourrir</p>	Si la personne a des difficultés pour se nourrir et oublie de manger : on peut établir un horaire régulier pour les repas. Si la personne est seule à la maison, un téléphone de rappel à l'heure des repas peut devenir essentiel, de même pour la prise de la médication.
 <p>Se laver</p>	Si la personne a des difficultés motrices pour enjamber la baignoire, à se relever du fond de la baignoire, à maintenir son équilibre debout, on peut placer un tapis antidérapant au fond de la baignoire, installer des barres d'appui placées à la verticale à l'entrée de la baignoire et à l'horizontale au mur du fond, se procurer un siège de douche et installer une douche téléphone.
 <p>S'habiller</p>	Si la personne a des difficultés pour suivre un ordre logique lorsqu'elle s'habille et mettre les vêtements à l'endroit, on peut sortir les bons vêtements et les empiler selon l'ordre requis, choisir des vêtements qui peuvent être placés d'arrière en avant sans trop de difficulté, faire porter des souliers sans lacets.
 <p>Se perdre et errer</p>	Si la personne à tendance à errer dans le logement, il faut permettre à la personne de marcher durant la journée pour éliminer l'anxiété et pour diminuer l'agitation nocturne, libérer des espaces de circulation pour permettre le va-et-vient du malade devenu nerveux ou agité, favoriser l'écoute d'une musique douce.
 <p>Mobilité</p>	Si la personne a de la difficulté à se déplacer dans son logement, on peut enlever les carpettes au sol, sinon s'assurer qu'elles soient bien fixées à l'aide de sous-tapis antidérapants, réparer rapidement les surfaces de planchers endommagées, placer des veilleuses le long des parcours utilisés la nuit.
 <p>Incontinence</p>	Si la personne a une incapacité à reconnaître les signes qui normalement nous informent sur nos besoins physiologiques, il faut établir un horaire régulier en rappelant à l'individu de se rendre au cabinet ou en l'accompagnant toutes les deux heures par exemple.
 <p>Entretien maison</p>	Si il y a une possibilité de traumatismes secondaires à une mauvaise utilisation de produits de nettoyage : ranger les produits de nettoyage sous clé ou dans un endroit inaccessible pour la personne malade, utiliser dans la mesure du possible des produits non toxiques.


Avez-vous des trucs et astuces que vous utilisez à nous partager?
Téléphonez-nous